

Bo-Agri / Revue de presse

RÉFORMES - JURIDIQUE



Parcoursup - dispositif PIX - Cycle de mobilité 2022 - RECTIFICATIF mobilité - Postes au fil de l'eau - Aménagements d'épreuves - Section Euro - ruptures conventionnelles dans la Fonction Publique - BioQualim - Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole - Spécialités Bac Pro

Parcoursup : ouverture des inscriptions ce jeudi, les candidats peuvent formuler leurs vœux

A partir de ce jeudi 20 janvier 2022, les candidats aux formations supérieures post-bac peuvent commencer à formuler jusqu'à dix vœux pour les formations de leur choix.

- https://actu.fr/societe/parcoursup-ouverture-des-inscriptions-ce-jeudi-les-candidats-peuvent-formuler-leurs-voeux_48066463.html

Modalités de mise en œuvre de la certification des compétences numériques dans les établissements d'enseignement agricoles pour l'année 2022.

RESUME : Cette note de service fait suite à la Nds DGER/SDPFE/2021-687 du 14 septembre 2021 relative au déploiement du dispositif PIX pour tester, développer et certifier les compétences numériques des apprenants conformément au cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Elle vise à préciser certaines modalités de mise en œuvre de la certification Pix pour la session 2022 dans les établissements de

l'enseignement technique agricole pour le public éligible à cette certification.

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-45hunique> agricole pour le public éligible à cette certification.

Calendrier du cycle de mobilité - printemps 2022

RESUME : La présente note rappelle les principales échéances du calendrier de la mobilité du printemps 2022

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-59>

RECTIFICATIF à la note de service SG/SRH/SDCAR/2022-39 du 13 janvier 2022 relative à la campagne annuelle de mobilité des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement technique agricole public (personnels stagiaires, titulaires et contractuels à durée indéterminée) et sous statut agriculture de l'enseignement maritime – rentrée scolaire 2022.

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-52>

Appel à candidature : 33 postes au titre de la mobilité « au fil de l'eau »

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-41>

Aménagements d'épreuves aux examens pour les candidats en situation de handicap

RESUME : La présente note de service a pour objet de définir les procédures liées aux aménagements d'épreuves mises en place lors de l'organisation des examens de l'Enseignement Technique agricole pour les candidats en situation de handicap.

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-44>

Conditions d'ouverture, de fonctionnement et de renouvellement des sections européennes dans l'enseignement technique agricole

RESUME : Cette note de service met en conformité réglementaire les modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour l'attribution de l'indication section européenne suivie de la désignation de la langue vivante de la section et de la DNL

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-36>

Modalités d'instruction et de validation des enseignements d'initiative locale (EIL) pour les diplômes de BTSA des spécialités renouvelées à partir de la rentrée 2022.

RESUME : Cette note de service présente les modalités des enseignements d'initiative locale (EIL) mis en œuvre par les établissements dans le cadre du référentiel de diplôme du brevet de technicien supérieur agricole. Le dossier de validation à remettre à l'autorité académique est présent en annexe.

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-40>

Montée en puissance des ruptures conventionnelles dans la fonction publique

Selon des données du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, 1 100 indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (ISRC) ont été versées dans les ministères durant le premier semestre de l'année 2021. Soit plus du double que pour toute l'année 2020, celle du début de la mise en œuvre du dispositif.

- <https://www.acteurspublics.fr/articles/montee-en-puissance-des-ruptures-conventionnelles-dans-la-fonction-publique>

Modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme renouvelés de BTSA des spécialités qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM), Métiers du végétal : Alimentation, ornement et environnement (MVAOE), Agronomie, cultures et biodiversité à partir de la rentrée 2023.

RESUME : Les projets de référentiel renouvelés des BTSA spécialité : Alimentation, qualité, innovation et maîtrise sanitaire (BioQUALIM), Métiers du végétal : Alimentation, ornement et

environnement (MVAOE), Agronomie, cultures et biodiversité.

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-37>

Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole au cours de l'année scolaire 2020-2021

RESUME : Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole au cours de l'année scolaire 2020-2021

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-48>

Mise en œuvre des dispositions décret n° 2020 - 1427 du 20 novembre 2020 en ce qui concerne la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique pour les élections professionnelles 2022.

RESUME : Dans le cadre des élections professionnelles du 8 décembre 2022, il est nécessaire d'établir une photographie des effectifs physiques par scrutin au 1er janvier 2022. La représentation en pourcentage des femmes et des hommes doit être déterminée à partir de cette liste d'effectifs. Il est demandé aux services déconcentrés et aux établissements de l'enseignement de renseigner, pour le 7 février 2022, la part d'hommes et de femmes, agents contractuels sur budget non gérés sous RenoIRH, présents au 1er janvier 2022 dans leurs structures en fonction des scrutins considérés.

- <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-46>

Arrêté du 6 janvier 2022 portant création de la spécialité « forêt » du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2136915A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/6/AGRE2136915A/jo/texte>

JORF n°0013 du 16 janvier 2022

Texte n° 11

Arrêté du 6 janvier 2022 portant création de la spécialité « conduite de productions aquacoles » du baccalauréat

professionnel et fixant ses conditions de délivrance

NOR : AGRE2136924A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/6/AGRE2136924A/jo/texte>

[JORF n°0013 du 16 janvier 2022](#)

Texte n° 12

Arrêté du 7 janvier 2022 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire de la spécialité « conduite de productions aquacoles » du baccalauréat professionnel

NOR : AGRE2136938A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/7/AGRE2136938A/jo/texte>

[JORF n°0013 du 16 janvier 2022](#)

Texte n° 13

Arrêté du 10 janvier 2022 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire de la spécialité « forêt » du baccalauréat professionnel

NOR : AGRE2136918A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/1/10/AGRE2136918A/jo/texte>

[JORF n°0013 du 16 janvier 2022](#)

Texte n° 14